
États financiers de
L'Association canadienne d'histoire
ferroviaire

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 18
Annexes	19 - 20

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Association canadienne d'histoire ferroviaire

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (l'« ACHF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ACHF au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'ACHF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'ACHF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'ACHF ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'ACHF.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ACHF.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'ACHF à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'ACHF à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'ACHF pour exprimer une opinion sur les états financiers de l'ACHF. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 27 juillet 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

Association canadienne d'histoire ferroviaire
État des résultats
 Exercice terminé le 31 mars 2023

		2023	2022
		\$	\$
	Annexes		
	A		
Produits		2 409 831	2 457 738
	B		
Charges		2 527 246	2 338 525
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant amortissement		(117 415)	119 213
Amortissement			
Immobilisations corporelles	B	(284 531)	(290 692)
Actifs incorporels	B	(1 430)	(2 039)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	A	212 139	227 663
		(73 822)	(65 068)
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(191 237)	54 145

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Association canadienne d'histoire ferroviaire**État de l'évolution des actifs nets**

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Investis en immobi- lisations corporelles et en actifs incorporels \$	Non affectés \$	Total \$
Solde au 1 ^{er} avril 2021	1 505 811	681 716	2 187 527
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges ¹	(65 070)	119 215	54 145
Acquisition d'immobilisations corporelles	148 263	(148 263)	-
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(17 649)	17 649	-
Remboursement de la dette	259 945	(259 945)	-
Encaissement de subventions à recevoir	(265 214)	265 214	-
Solde au 31 mars 2022	1 566 086	675 586	2 241 672
Insuffisance des produits par rapport aux charges ¹	(73 822)	(117 415)	(191 237)
Acquisition d'immobilisations corporelles	18 420	(18 420)	-
Remboursement de la dette	250 736	(250 736)	-
Encaissement de subventions à recevoir	(250 736)	250 736	-
Solde au 31 mars 2023	1 510 684	539 751	2 050 435

¹ Le montant présenté dans la colonne Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels représente l'amortissement des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Association canadienne d'histoire ferroviaire

État de la situation financière

au 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	871 182	852 029
Placements	200 000	-
Débiteurs	28 238	24 214
Subventions à recevoir		
Ministère de la Culture et des Communications		
Phase I	129 085	379 821
Dimanches gratuits	136 914	102 296
Gouvernement du Canada - Subvention salariale d'urgence du Canada	-	61 549
Ville de Saint-Constant	11 738	11 738
Taxes à recevoir	17 803	33 185
Stocks	69 947	63 956
Charges payées d'avance	109 968	25 604
	1 574 875	1 554 392
Immobilisations corporelles	5 176 556	5 442 667
Collection et matériel d'exposition	1	1
Œuvre d'art	69 576	69 576
Actifs incorporels	3 333	4 763
	6 824 341	7 071 399
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	223 689	222 421
Sommes à remettre à l'État	22 136	17 168
Produits reportés	16 334	4 869
Apports reportés	603 880	214 527
Tranche à court terme de la dette	169 085	290 736
	1 035 124	749 721
Dette	-	129 085
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 738 782	3 950 921
	4 773 906	4 829 727
Engagements		
Actifs nets		
Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	1 510 684	1 566 086
Non affectés	539 751	675 586
	2 050 435	2 241 672
	6 824 341	7 071 399

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil


administrateur


administrateur

Association canadienne d'histoire ferroviaire

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
Notes	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(191 237)	54 145
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	284 531	290 692
Amortissement des actifs incorporels	1 430	2 039
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(212 139)	(227 663)
	(117 415)	119 213
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir	605 724	(94 912)
	488 309	24 301
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 420)	(148 261)
Acquisition de placement	(200 000)	-
	(218 420)	(148 261)
Activités de financement		
Remboursement de la dette	(250 736)	(259 945)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	17 650
	(250 736)	(242 295)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	19 153	(366 255)
Encaisse au début	852 029	1 218 284
Encaisse à la fin	871 182	852 029

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

L'Association canadienne d'histoire ferroviaire (l'« ACHF ») a été constituée le 22 août 1941 en organisme sans but lucratif et sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Ses statuts ont été prorogés le 18 juin 2014 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes à but non lucratif*. L'ACHF est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de l'article 985.23 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Québec).

Les activités principales de l'ACHF sont la propriété et l'exploitation d'un musée agréé connu sous le nom d'Exporail, le Musée ferroviaire canadien, situé à Saint-Constant et à Delson, au Québec. Exporail est le plus grand musée ferroviaire du Canada et a été reconnu par la Chambre des communes comme le musée ferroviaire national du Canada. Ses objectifs sont de conserver, protéger et préserver une collection d'objets ferroviaires à des fins d'exposition publique, d'éducation et de recherche. L'ACHF possède également la plus grande collection de documents ferroviaires du Canada dans ses archives, et produit et distribue un magazine bimensuel, Rail Canadien, à ses membres.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'ACHF devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'ACHF dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'ACHF comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Constatation des produits

L'ACHF applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'admission, de vente et de location sont comptabilisés lorsque le service a été rendu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux suivants :

Clôture et améliorations du terrain	Linéaire	20 ans
Bâtiments	Dégressif	5 %
Améliorations des bâtiments	Dégressif	5 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Machinerie, matériel et équipement	Dégressif	20 %
Matériel roulant	Dégressif	20 %
Enseignes	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis en fonction de leur durée de vie selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Lorsque les circonstances indiquent qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'actif incorporel. Les réductions de valeur d'actifs incorporels doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

2. Méthodes comptables (suite)

Stocks

Les stocks de produits finis pour la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Collection et matériel d'exposition

La collection et le matériel d'exposition sont imputés aux charges de l'exercice au moment de l'acquisition et sont comptabilisés à un montant nominal de 1 \$.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les apports affectés au remboursement d'une dette contractée pour financer les charges d'un ou de plusieurs exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice ou des exercices au cours desquels les charges correspondantes sont constatées.

Ventilation des charges

Les salaires et charges sociales sont ventilés selon les clés de répartition suivantes, au prorata du temps estimatif que les employés allouent à l'activité :

- Administration et frais de bureau;
- Animation, éducation et expérimentation ferroviaire;
- Archives, collection et documentation;
- Développement philanthropique et activités de financement;
- Communications et publicité;
- Entretien des immeubles et du site;
- Expositions;
- Location de salles, charges de la boutique et du Café Le Tramway.

Les montants imputés aux diverses activités sont présentés à la note 12 des états financiers.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

Les placements sont constitués de dépôts à terme auprès d'une banque à charte canadienne d'un montant en capital de 200 000 \$ (valeur nulle au 31 mars 2022) qui portent intérêt à des taux allant de 2,25 % à 4,15 % (valeur nulle au 31 mars 2022) et qui viennent à échéance en août 2023.

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Notes complémentaires

31 mars 2023

4. Subvention salariale d'urgence du Canada

Au cours de l'exercice, dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, l'ACHF s'est qualifiée comme employeur admissible pour la Subvention salariale d'urgence du Canada en démontrant qu'elle a atteint un pourcentage de baisse de ses revenus requis pendant la période d'admissibilité du programme. Par conséquent, l'ACHF a droit à une subvention pouvant aller jusqu'à 75 % des salaires admissibles pour des employés admissibles. Une subvention de 52 218 \$ (97 161 \$ en 2022) a été comptabilisée dans les produits au cours de l'exercice, pour laquelle une tranche de valeur nulle (61 549 \$ en 2022) est à recevoir au 31 mars 2023.

5. Stocks

Le coût des stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'établit à 84 805 \$ (101 618 \$ en 2022), lequel est inclus à l'annexe B au poste Location de salles, charges de la boutique et du Café Le Tramway.

6. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2023 Valeur comptable nette \$	2022 Valeur comptable nette \$
Phases I et II				
Clôture et améliorations du terrain	161 641	93 436	68 205	68 205
Bâtiments	10 409 050	6 572 434	3 836 616	4 033 532
Mobilier et équipement	208 291	205 136	3 155	3 943
Machinerie, matériel et équipement	41 232	40 092	1 140	1 525
Matériel informatique	18 555	18 529	26	37
	10 838 769	6 929 627	3 909 142	4 107 242
Autres				
Terrain	506 594	-	506 594	506 594
Clôture et améliorations du terrain	262 849	239 196	23 653	27 292
Bâtiments	1 070 513	948 112	122 401	128 843
Améliorations des bâtiments	649 113	220 567	428 546	451 102
Mobilier et équipement	231 167	165 109	66 058	82 573
Machinerie, matériel et équipement	532 680	490 817	41 863	52 329
Matériel roulant	91 095	74 983	16 112	16 337
Enseignes	13 808	13 268	540	550
Matériel informatique	193 833	132 186	61 647	69 805
	3 551 652	2 284 238	1 267 414	1 335 425
	14 390 421	9 213 865	5 176 556	5 442 667

7. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciel	67 348	64 015	3 333	4 763

8. Apports reportés

	2023	2022
	\$	\$
Ministère de la Culture et des Communications – subvention pour l'exercice subséquent perçue d'avance	222 528	-
Dons pour un projet futur	47 189	44 436
Don dédié à la réparation de la locomotive à vapeur John Molson	-	1 339
Don dédié pour la restauration des véhicules ferroviaires	187 196	139 083
Don dédié à la salle de trains miniatures	778	1 718
Don dédié du CN pour l'exposition sur la sécurité ferroviaire	1 436	1 436
Subvention de Bibliothèque et Archives Canada pour les projets Heckman et Van Horne	12 173	2 023
Don destiné aux archives	10 000	-
Subvention de Bibliothèque et Archives nationales du Québec dédié au soutien au traitement des archives	7 268	3 364
Subvention pour la réorganisation des réserves du Programme d'aide aux musées	21 128	21 128
Don dédié à la réparation de la voiture passager John Molson	94 184	-
	603 880	214 527

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	214 527	512 067
Montants reçus au cours de l'exercice	518 254	165 598
Tranche constatée à titre de produits	(128 901)	(463 138)
Solde à la fin	603 880	214 527

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Notes complémentaires

31 mars 2023

9. Dette

	2023	2022
	\$	\$
Prêt d'une durée de 20 ans d'un montant de 3 415 000 \$, portant intérêt au taux de 3,94 %, remboursable par versements semestriels de 131 628 \$, capital et intérêts, à même les versements de la subvention du ministère de la Culture et des Communications pour la Phase I, jusqu'au 22 juillet 2023. Le prêt est garanti par une hypothèque immobilière de premier rang sur le terrain et des bâtiments d'une valeur comptable nette de 2 928 016 \$ et par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances et des actifs, à l'exception des archives et du matériel d'exposition	129 085	379 821
Emprunt, Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, garanti par le gouvernement du Canada*	40 000	40 000
	169 085	419 821
Tranche à court terme	(169 085)	290 736
	-	129 085

* Aucun intérêt ni aucun remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2023. Le remboursement du solde du prêt-subvention d'un montant de 60 000 \$, au plus tard le 31 décembre 2023, donnera lieu à une radiation de 33,33 % du prêt. L'ACHF a donc comptabilisé un revenu de subvention de 20 000 \$ au cours de l'exercice 2021. Autrement, à partir du 1^{er} janvier 2024, les prêts en souffrance seront convertis en prêts de deux ans assortis d'un taux d'intérêt de 5 % par année à compter du 1^{er} janvier 2024 et devront être entièrement remboursés au plus tard le 31 décembre 2025.

10. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés représentent la tranche non amortie des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables. Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont ajoutés aux produits de la même façon que les immobilisations corporelles acquises sont amorties.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont les suivantes :

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	3 950 921	4 160 934
Ajouts	-	17 650
Amortissement	(212 139)	(227 663)
Solde à la fin	3 738 782	3 950 921

Le solde à la fin comprend :

	Amortissement	2023	2022
	cumulé	Valeur	Valeur
	\$	comptable	comptable
	\$	nette	nette
	\$	\$	\$
Phase I			
Développement			
économique Canada	3 000 000	1 924 536	1 132 067
Ministère de la Culture et			
des Communications	3 415 000	2 190 770	1 288 663
CLD de Roussillon	26 100	16 742	9 850
Ville de Saint-Constant	93 436	-	93 436
	6 534 536	4 132 048	2 524 016
Virement aux			
immobilisations	93 436	-	93 436
corporelles	6 441 100	4 132 048	2 430 580
Phase II			
Développement			
économique Canada	1 200 000	751 702	471 892
Ministère de la Culture et			
des Communications	1 200 000	751 702	471 892
	2 400 000	1 503 404	943 784
Virement aux			
immobilisations	70 444	-	70 444
corporelles	2 329 556	1 503 404	873 340
Exposition permanente			
Volet B			
North American Railway			
Foundation	130 633	63 570	70 593
Ministère de la Culture et			
des Communications	486 360	232 331	267 399
	616 993	295 901	337 992

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Notes complémentaires

31 mars 2023

10. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (suite)

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Projet de logiciel de gestion des collections			
Patrimoine canadien	30 060	29 382	678
Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire	12 000	11 798	202
Municipalité régionale de comté de Roussillon	2 100	2 065	35
	44 160	43 245	915
			1 307
Autres projets			
Heller-Smith Family Foundation	35 000	23 017	11 983
Bibliothèque et Archives Canada	48 980	28 580	20 400
	83 980	51 597	32 383
			16 254
			29 143
			45 397
Renouvellement de l'exposition permanente Patrimoine canadien	205 253	36 103	169 150
Ministère de la Culture et des Communications	97 602	17 564	80 038
	302 855	53 667	249 188
	9 818 644	6 079 862	3 738 782
			178 055
			84 250
			262 305
			3 950 921

11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2023	2022
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir</i>		
Débiteurs	(4 024)	(10 118)
Subventions à recevoir	277 667	185 656
Taxes à recevoir	15 382	(14 779)
Stocks	(5 991)	13 140
Charges payées d'avance	(84 364)	(1 008)
Créditeurs et charges à payer	1 268	32 107
Sommes à remettre à l'État	4 968	(278)
Produits reportés	11 465	(2 092)
Apports reportés	389 353	(297 540)
	605 724	(94 912)

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Notes complémentaires

31 mars 2023

12. Ventilation des charges

Les salaires et charges sociales sont ventilés comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Administration et frais de bureau	196 711	182 650
Animation, éducation et expérimentation ferroviaire	369 662	284 575
Archives, collection et documentation	191 240	191 707
Développement philanthropique et activités de financement	22 942	28 402
Communications et publicité	53 403	94 002
Entretien des immeubles et du site	40 496	43 636
Expositions	76 896	72 119
Location de salles, charges de la boutique et du Café Le Tramway	98 590	68 583
	1 049 940	965 674

13. Engagements

L'ACHF s'est engagée en vertu de contrats de services et de location d'équipements venant à échéance jusqu'en 2026. Ces engagements totalisent 16 685 \$ et se répartissent comme suit :

	\$
2024	14 084
2025	2 229
2026	372

14. Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire

La Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (la « Fondation »), constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, et prologuée en vertu de la *Loi Canadienne sur les organisations à but non lucratif*, est une fondation publique qui a pour but d'encourager la conservation, la présentation, l'interprétation et la publication d'informations concernant l'héritage ferroviaire canadien ainsi que la sollicitation de dons, de legs et d'autres contributions au bénéfice de l'ACHF et qui a également pour but de gérer ces fonds. L'ACHF contrôle la Fondation puisque la majorité des administrateurs de la Fondation sont également administrateurs de l'ACHF.

Les états financiers de la Fondation se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
	(audité)	(audité)
État de la situation financière		
Actif	2 946 173	2 319 531
Passif	180 450	180 450
Actifs nets*	2 765 723	2 139 081

* Les actifs nets au 31 mars 2023 incluent des dotations reçues au cours de l'exercice de 349 789 \$ (200 000 \$ en 2022).

14. Fondation de l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (suite)

	2023	2022
	\$	\$
	(audité)	(audité)
État des produits et des charges		
Produits	408 727	116 498
Charges	131 874	104 717
Excédent des produits sur les charges	276 853	11 781

Les méthodes comptables adoptées par la Fondation sont identiques à celles de l'ACHF.

Au cours de l'exercice, la Fondation a effectué un don à l'ACHF de 115 000 \$ (90 000 \$ en 2022) comptabilisé dans les produits de dons.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

15. Autres informations

Apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles, de fournitures, de services, de collection et de matériel d'exposition

La direction a déterminé que des bénévoles ont contribué pour un total d'environ 22 173 heures de travail à l'ACHF durant l'exercice (22 137 heures en 2022). Ces heures n'ont pas été comptabilisées dans les registres comptables. La direction estime que le coût de ces travaux, en sous-traitance, varierait de 20 \$ à 50 \$ par heure.

Au cours de l'exercice, la direction a déterminé avoir reçu des apports à titre de collection et de matériel d'exposition d'une valeur approximative de 96 935 \$ (93 379 \$ en 2022) qui n'ont pas été comptabilisés.

Taxes municipales

La Ville de Delson et la Ville de Saint-Constant appuient les activités de l'ACHF en lui accordant une exemption de taxes municipales.

16. Instruments financiers

Risque de crédit

L'ACHF consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour créances douteuses.

Risque de taux d'intérêt

La dette porte intérêt à des taux fixes. Les intérêts sont remboursables à même les versements de la subvention du ministère de la Culture et des Communications. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

16. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ACHF ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'ACHF surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2023, les principaux passifs financiers de l'ACHF étaient les créanciers et charges à payer ainsi que la dette.

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2023

Produits – Annexe A

	2023	2022
	\$	\$
Admissions	570 930	584 825
Ventes de la boutique et du Café Le Tramway	176 215	165 785
Location de salles et du site	126 023	91 895
Cotisations	35 869	39 636
Dons	302 263	336 218
Autres revenus	123 664	119 525
	1 334 964	1 337 884
Subventions		
Emploi et Développement social Canada	28 992	30 146
Patrimoine canadien	14 309	47 729
Programme d'aide aux musées	29 433	-
Ministère de la Culture et des Communications	691 629	550 246
Ministère de la Culture et des Communications – Dimanches gratuits	132 008	102 296
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	60 872	40 893
Ministère du Tourisme	561	12 008
Ville de Saint-Constant	46 950	46 950
Ville de Delson	15 200	15 200
Tourisme Montérégie	2 694	225
	1 022 648	845 693
Subventions – COVID-19		
Subvention salariale d'urgence du Canada	52 219	97 161
Patrimoine canadien	-	100 000
Ministère de la Culture et des Communications	-	77 000
	52 219	274 161
	2 409 831	2 457 738
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		
Développement économique Canada	80 198	84 419
Ministère de la Culture et des Communications	114 513	120 075
CLD de Roussillon	492	519
North American Railway Foundation	3 530	3 715
Patrimoine canadien	392	560
Heller-Smith Family Foundation	4 271	5 885
Bibliothèque et Archives Canada	8 743	12 490
	212 139	227 663
	2 621 970	2 685 401

Association canadienne d'histoire ferroviaire

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2023

Charges – Annexe B

	2023	2022
	\$	\$
Administration et frais de bureau	381 558	380 949
Animation, éducation et expérimentation ferroviaire	613 591	455 710
Archives, collection et documentation	220 457	284 122
Assurances	114 568	100 566
Conservation et restauration	33 768	43 825
Développement philanthropique et activités de financement	22 942	28 402
Communications et publicité	165 784	152 085
Entretien des immeubles et du site	474 662	417 909
Expositions	96 930	121 422
Honoraires	139 062	108 043
Intérêts de la dette	10 626	20 341
Location de salles, charges de la boutique et du Café Le Tramway	209 258	182 659
Publications	44 040	42 492
	2 527 246	2 338 525
Amortissement des immobilisations corporelles	284 531	290 692
Amortissement des actifs incorporels	1 430	2 039
	2 813 207	2 631 256